L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1878.

52me Année

DUPOUR & LEREDY,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI 14 SEPTEMBRE 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par D. E. Murphy & Son, aux Nos 109 et 110 rue des Magasins, meubles tapis, etc.

Triple, admirablement ! — Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy & Son, Encanteurs.

La quarantaine à St-Louis.

Quand la presse de la Nile-Orléans publiait tant de dénonciations contre la ville de Mobile et quand cette presse lui adressait même des invectives, en raison des précautions extraordinaires contre l'invasion de la fièvre jaune, précautions qui dit-elle, étaient jetées au point d'un terrible mépris le passage des trains venant de la Nile-Orléans, elle était loin de se douter que ces mesures étaient sages, prudentes, sensées, et que Mobile leur devenait réellement, selon toute apparence un asile, l'état sanitaire parfait dont elle jouit aujourd'hui. Nous avons été les seuls à comprendre ce qu'on appelait alors les pusillanimités du Bureau de santé et des autorités municipales de Mobile, et nous les avons respectées comme provenant d'un droit le plus sacré de tous, le droit de conservation. Il faut reconnaître aujourd'hui que les autorités de Mobile avaient raison. Cette ville, notre voisine presque immédiate, jouit d'une immunité complète devant la marche ascendante de la fièvre jaune qui a envahi de ce côté une infranchissable barrière, bien que le climat lui convîne et l'invitât à passer outre en lui offrant nombre de sujets moins encore acclimatés que les nôtres, car il y a si longtemps que la fièvre jaune épargne Mobile que nous avons oublié la date de la dernière visite qu'elle a faite à cette ville.

Aujourd'hui, il n'est plus question de Mobile que nous avons fini par laisser de côté pour nous occuper de bien autres choses et de choses bien plus extraordinaires. Il s'agit maintenant de Hickman au 37e degré de latitude, dans le Kentucky ; il s'agit de Gallipolis sur l'Ohio au 39e degré, dans le voisinage de Cincinnati, et enfin de St-Louis qui est à peu près sous la même latitude. Il y a en déjà 15 ou 20 cas de fièvre à Gallipolis et sept décès. L'excitation y est grande ; la panique y règne, comme on le pense bien, et les familles commencent à se disperser dans toutes les directions. Aux dernières nouvelles on parlait de aborder le steamer Porter et les 14 barges qu'il a amenées, pour les plonger dans la rivière et les purger ainsi de l'eau de Vicksburg dont ces barges sont partiellement remplies. De ce côté cependant on n'a pas établi de quarantaine contre nous et les bateaux de la Nile-Orléans peuvent encore s'arrêter à Louisville et à Cincinnati.

Mais nous ne pouvons en dire autant du côté du Missouri où la ville de St-Louis vient de prendre contre nos bateaux les mesures d'interdiction absolues. Tous les efforts de l'agent général de la compagnie de transport de la vallée du Mississippi et l'énergique coopération des officiers de la compagnie à St-Louis pour tout ouvrir le chenal du commerce entre la Nile-Orléans et St-Louis, ont été inutiles ; les officiers de santé cédant à leur effroi ont refusé toute autorisation de débarquement et une rigide quarantaine a été établie contre tous les bateaux apportant du fret de la Louisiane, du Mississippi et du Tennessee.

Pour assurer la remise du fret, les expéditeurs du Sud devront fournir un certificat qu'il n'est pas envoyé directement des trois États infectés. Par suite de cet arrêté du Bureau de Santé de St-Louis, la compagnie de transport a été obligée de suspendre le service de ses barges à la Nelle-Orléans. Notre article de fret le plus important était le transfert du sucre de Cuba à la compagnie de raffinerie Belcher de St-Louis. Quelque cinquante navires et steamers sont arrivés ici pendant la saison, avec un sucre payé pour des ports cubains, et c'est là seul commerce qui ait entretenu quelque mouvement sur la levée pendant plusieurs mois. Ce commerce a donné du travail à des centaines d'hommes, stevedores, tonneliers, journaliers, employés d'entrepôt et autres.

L'effet de la quarantaine à St-Louis sera malheureux de détourner le sucre cubain de notre port et de le forcer à prendre la voie de New York, où il sera déchargé et d'où il sera expédié à St-Louis sans détention, pendant que les navires de la ligne entre la Nelle-Orléans et la Havane seront forcés de renvoyer leurs équipages et de rester amarrés aux quais faute d'affaires.

Nous devons ajouter que la compagnie a fait toutes les propositions imaginables pour écarter de nous cette calamité. Elle a proposé de faire manœuvrer dans le bas Mississippi deux remorqueurs avec des hommes d'équipage acclimatés, de remonter le fleuve jusqu'à un certain point avec les barges chargées, et de les délivrer à des remorqueurs de St-Louis qui les recevraient sans se mêler en contact avec les équipages du bas du fleuve, équipages tous acclimatés. Même cette proposition a été rejetée par les officiers sanitaires de St-Louis qui ont jugé, sans doute, que le fret seul, venant directement du Sud, sans avoir touché au Nord, pouvait apporter et distribuer le poison épidémique.

Notre commerce souffrira de plus d'une manière. Plusieurs steamers sont attendus ici de Liverpool avec du fret pour St-Louis et du fret en assez grande quantité pour charger nombre de barges. Ces navires ne peuvent certainement pas apporter la contagion puisqu'ils viennent de contrées septentrionales ; ils n'en auront pas moins soumis au règlement absolu du Bureau de Santé de St-Louis qui, sans faire aucune distinction, n'a en en vue que la protection de cette ville. La mesure coûtera cher aux expéditeurs de ce fret qui auront à regretter vivement d'avoir envoyé leurs marchandises au port de la Nouvelle-Orléans.

Si l'on est pris ces précautions à St-Louis, il y a un mois, alors que la fièvre jaune régnait à Memphis et semblait devoir suivre les grandes lignes de communication, on en eut été moins étonné ; la chaleur atmosphérique était intense il y a trois semaines ou un mois, et il est connu que la chaleur est le grand neutralisant de la fièvre jaune ; mais en 12 septembre avec un vent du nord qui a dû tiédir à St-Louis bien plus vif et plus froid qu'il ne quarantaine aussi rigide que celle dont il s'agit, ne se conçoit pas. La ville de St-Louis est près du 40me degré de latitude et nous sommes à le mi-septembre ; peut-il y avoir d'autre cause que celle de quelques cas de fièvre importés sans plus ampe d'explication ?

—Mon cher ami, disait un industriel, l'organisme est délicate cependant ; si vous voulez, je vous mettrai dedans.

—Merci, cher, merci ! je préfère que vous y mettiez les autres.

—A la Bourse :

Deux banquiers se disputent.

—Je suis le banquier de spéculation mon honorable ami, dit l'un.

—Oui ! bien sûr, dit l'autre, et moi, je suis le banquier de l'autre.

EXPLICATIONS.

La virulence de la fièvre jaune en quelques endroits a causé l'esprit de beaucoup de gens qui se sont ingénié à trouver la cause sans y résoudre d'une manière satisfaisante. Nous croyons que la meilleure explication est celle-ci : C'est dans les villes du Pérétrier et son à la Nouvelle Orléans, principal foyer de l'épidémie, que cette virulence s'est fait remarquer le plus. Ce fait incontesté nous aide à résoudre la difficulté.

Dans l'intérieur, il n'y a pas de population acclimatée proprement dite, et il ne peut y en avoir que là où la fièvre jaune règne et sévit qu'elle y est pour ainsi dire endémique. Cette population est diminuée sur les bords du Golfe, mais elle se trouve surtout à la Nouvelle-Orléans où il y a plus de causes d'infection réunies que partout ailleurs dans le Sud des États-Unis.

Quand donc la fièvre jaune y éclate, elle rencontre une population déjà éprouvée, qui lui a résisté et sur laquelle elle ne peut rien. Elle s'exerce alors sur les étrangers qui, n'ayant pas encore à lutter contre elle, s'offrent désarmés à toutes ses atteintes. Il y a certainement des cas à Vicksburg, à Memphis, à Grenada, à Holly Springs et dans d'autres lieux, mais ces cas ne s'y sont pas plus multipliés que les étrangers eux-mêmes sous le point de vue de la fièvre jaune qui n'a jamais sévi parmi eux ou qui n'y a sévi que de loin en loin et non périodiquement.

C'est pour cela que cette année, elle a pu prendre des localités du Pérétrier proportionnellement en abondance à la population cinq fois et dix fois plus de victimes qu'à la Nile-Orléans. Cela explique les ravages de l'épidémie à Shreveport, il y a quelques années, et les explique aussi à plusieurs autres villes ou bourgs de l'intérieur et même de la côte où le fléau n'a jamais fait que de très rares apparitions.

FONDS DE SECOURS.

M. Michael Hahn, surintendant de la Monnaie à la Nile-Orléans, ayant reçu de M. E. C. Eccl, président du "Harlem Extension Railroad South of Bennington," Vermont, la somme de $64, donnée par les employés de ce chemin pour secourir les malades et les indigents de cette section, laquelle somme pourra être augmentée par des collections subséquentes, a adressé cette somme au comité des employés des chemins de fer "New Orleans and Mobile" et de "Chicago, St Louis and New Orleans", lequel comité aura très naturellement à en faire usage à Pâlipolis. Le comité se compose de MM. Frank Berge, Matt Kennedy, T. E. Cranmer et A. F. Graham qui ont accusé réception des $64 avec l'expression de leur reconnaissance envers les employés du chemin de Harlem.

Nous avons reçu une réplique de l'Association Peabody en réponse à une communication du Mutual Benevolent Association que l'heure avancée à laquelle elle nous est parvenue nous empêche de reproduire.

Un journal socialiste, *Fornerie*, annonce que Vera Zassoulitch, après s'être cachée pendant deux mois à Saint-Pétersbourg, est rentrée quelques semaines à Berlin ; elle a maintenant trouvé ailleurs une retraite assurée.

Et maintenant, une question :

Véra Zassoulitch a-t-elle jamais existé ? Nous commençons à avoir des doutes.

SECOURS.

Nous lisons dans le *Courrier des États-Unis* du 10 septembre :

M. le président de la Société brasilienne française de secours mutuels de New York a fait entre nos mains un premier versement de $35 au nom de cette société, toujours libérale. Voici la liste des souscripteurs :

Société israélite française de secours mutuels.

S. Rosenthal, $5. S. Kheas, $1. S. Lazard, $1. E. B., $1. S. Weinschenk, $2. M. Bitinger, $1. L. Levy, $1. F. Bauer, $1. J. Cahn, $1. J. Lévy, $1. P. Bean, $1. D. Weinschenk, $2. A. Weinschenk, $2. Mme Hirsch, $1. Aldis Hirsch, $1. L. Bach, 50 cts. M. Mayer, $1. M. Mishael, $1. Weschsler, 50 cts. J. Frank, $1. Mme Joseph, 50 cts. J. Katz, 50 cts. B. Samuel, 50 cts. L. Weil, $1. L. Levy, 50 cts. L. Salomon, $1. A. Bullet, 50 cts. Amson, $1. S. Mayer, $1. A. Gheerin, $1. J. Mayer, $1. A. Cahn, $1.

Total $35 00

Nous avons reçu en outre des souscriptions suivantes :

Aug. Bulleau, $2, au pauvre diable, $1 ; une Saloonne, 25 cts ; une Française, $1. M. L. A. Dumarquet, capitaine au long cours, $5. John B. Cruzat, $5.

M. L. Coudert a reçu les souscriptions suivantes :

E. Fougera, $50. E. Nordmann, $20. A. M. Cotte, $5. la Caisse générale des Assurances, Gênes, F. Vassal, $5. M. E. Brouil, colonel-général de France, $20.

Premier envoi.

Courrier des États-Unis, $50 ; un anonyme, $10. Mme C. Dayde, Orange, $10. M. F. Latour, $3. M. Mme de Kirwan, Louisiane, $10. Mme J. J. Dussaulx, Bordeaux, $10. l'Abeille, Bienfaisance, $25. M. L. A. Dumarquet, capitaine au long cours, $5. John B. Cruzat, $5.

Total $138 00

Second envoi.

Louis Lafon, $5, quatre petits enfants, $10. A. Valable et fils, $50.

Total ..... $ 65 00

Troisième envoi.

Gaudet, $1. F. Gourray, $1. M. Bilquin, $1. L. G., $2 50. E. D., $10. Mme R. Dupuy, $5. E. Chabert, $10. L. Chaffanjon, $5. G. Lejeune, Michaud, Bénédict, $1. C. Fleurot, Louverture, Eugène, $2. Pitre, $2. E. Latour, $5. E. G., $1. M. J. Bertelle, canard de Saint-Jean, $10. Colinée, Cambre et Bergeaud, $50. Vincent Vidal, $10. V. Rolay, $10, age inconnu, $1. Alfred Cottin, $5. la Caisse générale des Assurances, $100. F. Vassal, $5. M. E. Brouil, colonel-général de France, $20.

Total $251 25

Total des 4 envois $790 25

Souscriptions à intégrer.

Mme Cazy, $2. M. Lafitte, 4. Mignon, $1. Richier, $1. Ch. Cordy, $1. Marquet, $2. Pomadier, $1. la Société d'administration de la Société de Bienfaisance, $25. M. L. A. Dumarquet, capitaine au long cours, $5. John B. Cruzat, $5.

Total $46 00

Total général des souscriptions à ce jour $850 25

On nous communique la correspondance suivante que nous reproduisons textuellement :

(*Télégramme*).

Galveston, Sept. 10th 1878.

To President Spanish Benevolent Society, N. O.

Send Rochelot citizen Spanish peninsular's to Spanish Hospitals of New Orleans or be accusing.

THOMAS AGOLLO,
Secretary.

New Orleans, Sept. 12th 1878.

To President Spanish Benevolent Society, (Jel-Orleans).

Send Rochelot, citizen Spanish peninsular's to Galveston Hospitals, Texas, or be accusing. Yellow fever very bad here. Spanish citizens very frightened. Spanish citizens need protection. Spanish citizens need assistance.

JUSTO GARCIA VASOR,
S. C. S. de S. B., N. O.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre.

Temps chaud, plus qu'habituellement pluvieux, vents variables. Baromètre stationnaire en hausse.

Température, 13 septembre 1878.

L'Entrepôt de C. Dumaine, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin.....	58	14
Midi.....	74	23
3 h. P. M.....	80	27
6 h. P. M.....	75	24

La Mortalité Générale.

Salle du Bureau de Santé, Nile-Orléans, 13 septembre 1878.

Rapport officiel :

Décès d'hier, midi, à aujourd'hui, midi 58
Nouveaux cas 228
Total des cas jusqu'à cette date 6,137
Total des décès jusqu'à cette date 1,923

SAMUEL CHOPPIN, D. M.,
Président du bureau de santé.
B. F. TAYLOR, Secrétaire.

Noms des personnes mortes de la fièvre jaune, de jeudi, midi, à vendredi, midi :

Talina Bruneau Von Westerhagen, 28 ans, 253 rue St Louis.

Mary Elizabeth Taylor, 18 ans, Nile-Orléans, 531 rue Fulton.

James Morris, 21 ans, Hôtel-Dieu.

John Head, 11 ans, Nile Orléans, 344 rue Melpomène.

Henry H. Christy, coin Prytania et Foucher.

Josephine Bahler, 19 mois, Nile Orléans, 24 rue Dumaine.

Louisa Kuhn, 4 ans, Louisiana, Greenville.

Theresa Kintz, 12 ans, Allemagne, coin Urquhart et Pauline.

Sophie Stern, 12 ans, Russie, Infirmerie Touro.

Morris Silverstein, 19 ans, Russie, Infirmerie Touro.

Joseph Nosp, 19 ans, St Louis, Alger, Lne.

William Henry, 34 ans, Irlande, 34 rue Peyfarre.

Mme E. Scheffel, 22 ans, Allemagne, coin Chartres et Jefferson.

Emma G. Goeweller, Texas, 9 ans, coin Barbigny et St-Bernard.

Edgar Foster, 10 mois, Nile-Orléans, asile des orphelins de St Vincent.

Mme Mary E. Leuver, 25 ans, Suisse, 25 rue Conti.

Ferdinand Schmizer, 1 an, Nile-Orléans, 126 rue Delord.

August Knoshel, 16 ans, Nile-Orléans, 308 rue Poydras.

George Schweizer, 4 ans, Nile-Orléans, 418 rue Conti.

Robert Burns, 17 ans, Nile-Orléans, rue Toledano près Chippewa.

Odile Bouisse, c., 7 ans, Nile-Orléans, rue Trémé près St-Louis.

Wm. Tamme, 35 ans, Allemagne, 76 rue de Chartres.

Maria Prasche, 12 ans, Italie, 65 rue St-Philippe.

Emmanuel Bellalmi, 4 ans, Cuba, coin Dumaine et Bourgogne.

Marceline Dantaguan, 25 ans, France, 135 rue Bourbon.

Mary Collins, 20 ans, Nile-Orléans, 100 rue Liquahart.

Chas. W. Weinzettel, 24 ans, St-Louis, 261 rue Douane.

Franklin B. Anderson, 2 ans, Nile-Orléans.

Mme Kate Florence Gros, Georgie, 261 rue Gravier.

Crestina Camilla, 14 ans, Italie, 18 rue St-Philip.

Dr C. L. C. Herndon, 40 ans, Kentucky, 3 rue Dryades.

August Clain, 20 ans, France, 40 rue Toulouse.

P. Healy, 26 ans, Irlande, coin St-Claude et Poète.

Rosalie Canepa, 4 ans, Nouvelle-Orléans, coin Ursulines et Dauphine.

Louise Bernardo, 14 ans, Italie, coin Victoire et Française.

Salvatore Maniua, 24 ans, Italie, coin Julie et Hospitalite.

Luc Lambert, 34 ans, France, 212 rue Poydras.

Alfred Peyroux, 25 ans, Louisiane, 306 rue Pendidis.

Théo. J. Elkins, 3 ans, Nouvelle-Orléans, 188 rue Robertson.

Mme. Ayborg, 36 ans, Philadelphie, coin Rampart et Esplanade.

Louis Dorenberger, 31 ans, Allemagne, rue Eugbein, entre Moralès et Urquhart.

Louis Jacobson, 22 ans, Russie, 144 rue Toulouse.

Wm Peter Hellich, Italie, 14 rue Dauphine.

Wm. B. Hend, 23 ans, Michigan, 249 rue Bardanès.

Blanche Ludlow, 4 ans, 33 rue Melpomène.

Richard F. Murphy, 3 ans, Nouvelle-Orléans, rue Jackson, Carrollton.

Gustave Dielsch de la Croix, 36 ans, France, 60 rue Dryades.

Michael Corlain, 4 ans, Nouvelle-Orléans, coin Livaudais et Sixième.

W. S. Richer, 11 ans, Nouvelle-Orléans, 249 rue Félicité.

Anna Norton, 23 ans, Nouvelle-Orléans, 114 rue Bassin.

Mary L. Barry, 4 ans, Nouvelle-Orléans, 52 rue Adèle.

J. D. Monechn, 29 ans, Autriche, 17 rue Toulouse.

Frank Wise, c., 19 ans, Louisiane, 45 rue Orléans.

Morts à l'Hôpital de Charité.

Joseph Matas, 23 ans.
Henry Chapman, 22 ans.
Thomas Fox, 35 ans.
Nicholas Kotelli, 22 ans.

Hôpital de charité.—Nouveaux cas de fièvre jaune à l'hôpital de charité ; 1 blanc, 1 nègre.

Maggie Lynch, 23 ans, Boston, employée de l'hôpital ; 5 ans en ville.

Urban Lambert, 32 ans, cocher ; Luxembourg ; 265 rue Poydras ; venant de Chicago ; 10 mois en ville.

Arthur Morris, 48 ans, journalier ; Irlande ; 808 rue Douane ; venant de Liverpool ; 28 ans en ville.

William Birchett, journalier, 25 ans ; Virginie ; coin Perdido et Rampart ; 5 ans en ville.

Mate Viskmair, 19 ans, ville ; venant de la paroisse St-Jean-Baptiste.

William Dudan, 15 ..... cuisinier ; Allemagne ; 143 rue Royale ; venant de Mobile ; 3 mois en ville.

Edward Ross, 32 ans, charpentier de navire ; New York ; sans asile ; 10 jours en ville.

Maurice Hyland, 46 ans, Irlande ; 10 rue Constance ; venant de Liverpool ; 30 ans en ville.

J. Mathiasson, 19 ans, ville ; coin Girod et St-Ferdinand.

Joséphine Courcelle, 32 ans, Alabama ; 68 rue Bourgogne ; venant de Mobile ; 7 ans en ville.

Frank Friedrich, 25 ans, boulanger ; Allemagne ; 36 rue Union ; venant de New York ; an an en ville.

Joseph Rosey, 24 ans, journalier, France ; sans asile ; 2 ans et demi en ville.

Daniel Mukes, 26 ans, matelot ; Arkansas ; coin Franklin et Douane ; 9 jours en ville.

Benedict Schneider, 64 ans, chanteur-quêteur ; Suisse ; venant de New York ; 6 ans en ville.

Remède guéri :

Mary Flynn, 18 ans.
Mary Lambert, 8 ans.
Francisco Pimentes, 4 ans.

Paragraphes.—Les membres de la société de secours des jeunes gens ont accompagné jusqu'au lieu du repos les restes du Dr Herndon, une des victimes du fléau. La mort de ce médecin distingué est une grande perte pour les malheureux qu'il soignait avec un désintéressement et un dévouement sans bornes, une source de profonds regrets pour le comité qu'il a secondé, jusqu'au dernier moment, avec un zèle et une charité admirables.

—Le deuxième et le troisième districts sont les seuls qui, jusqu'à présent, aient compté la fièvre jaune ; son état inspire de vives inquiétudes.

—Le recorder Smith a refusé le cautionnement d'Alexander Rogers, qui est accusé de complicité dans le meurtre de Sam. Davis. Rogers est en prison.

—La cuisine de la maison No 17 de la rue Bourgogne a été légèrement avariée par un incendie, dans la nuit de jeudi à vendredi.

—L'Hôtel de Ville était, hier, une vaste solitude.

Le gouverneur a nommé, hier, Walter Bauer, juge de paix, (en remplacement de J. B. Dayarde, décédé,) et Robert J. Claiborne, constable, du sixième district de la paroisse Pointe-Coupée.

— Louis Grady et Mat Gaienne, tous deux accusés du meurtre de Paddy Jones, le premier comme principal, le second comme complice, l'ont été traduits hier devant le juge Miltenberger qui a envoyés devant la Cour Criminelle Supérieure. En attendant l'instruction de leur procès, les deux inculpés ont été interrogés à la prison de Paroisse. Gaienne seul pourrait se faire relaxer, mais le cautionnement exigé par la cour lui manque.

Vente inscrite aux bureaux de l'Annotateur des aliénations :

John E. Tallon à Andrew Grisbaum, 1 terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'let compris entre les rues Galvez, Johnson, Ste-Anne et Dumaine, faisant face à la rue Galvez $350

—L'empressement que mettent les visiteurs à aller contempler à l'Exposition les diamants de la couronne de France et les joyaux du prince de Galles nous fait espérer qu'on lira avec intérêt les renseignements donnés par le *Gazette Nationale* sur les bijoux offerts par le prince Henri des Pays-Bas à la princesse Marie, fille du prince Frédéric-Charles. Ce n'est pas, paraît-il, une rivière, c'est un fleuve de diamants ; qu'on en juge par la description suivante :

La parure est en diamants et en pierres précieuses d'une richesse telle, qu'on en trouvera rarement l'équivalent, même dans les corbeilles de fiançailles princières. L'industrie de Berlin a reçu la flatteuse mission de composer cette parure.

La corbeille entière se compose d'un diadème, d'une grande broche pour le corsage, d'un collier avec deux pendeloques, et d'un prolongement de ce collier, destiné à supporter le corsage, et connu sous le nom d'*escloage* ; ce prolongement se termine par deux broches, qui se ferment sur les épaules. Cette parure exécutée d'après les dessins d'Italien, peut être portée de deux façons, soit avec des saphirs, soit avec des diamants.

Les grès saphirs et diamants donnés par le prince Henri, sont des échantillons et rares, que les écrins les plus célèbres peuvent à peine se vanter d'en posséder de pareils. Le grand saphir du corsage, qui pèse environ [illegible] carats, et qui est de la plus belle eau, doit valoir [illegible] *fois de cent mille marks*. Le grand saphir, entouré de quatre [illegible] brillants, qui forment [illegible] qui [illegible] huit [illegible] grosses et [illegible] du diadème.

Les grands diamants sont [illegible], que l'on peut mettre à la place des saphirs, pèsent de dix à trente carats chacun ; ils sont de la plus belle eau et tels que le Brésil n'en fournit plus depuis longtemps de semblables. *La parure entière est estimée à plus d'un million de marcs* (1,250,000 fr.).

—Encore une illusion qui disparaît. On avait cru, jusqu'à ce jour, que les mangeurs d'opium faisaient des rêves délicieux qui les transportaient dans le paradis de Mahomet. Eh bien, voilà les triste aveux de plus grands mangeurs d'opium des États-Unis, signés du docteur Quiller, M. Schulz. Sa confession, recueillie par un reporter du *New-York Sunday Mercury*, a été publiée par le *Weekly Budget*. En voici la substance :

Depuis huit ou dix ans que je suis devenu esclave de cette funeste habitude, je n'ai pas eu un instant de bonheur, et je n'ai jamais vu ces rêves délicieux qui hantent, à ce que l'on prétend, l'imagination des mangeurs d'opium. Il ne s'est pas passé une nuit sans que j'aie été assailli par les rêves les plus horribles qui me laissent, chaque matin, dans un état de prostration tel, que je ne puis mouvoir ni mes pieds ni les mains.

Plusieurs fois j'ai pris un pistolet dans le dessein de me faire sauter la cervelle, et je prévois que ma carrière finira par un suicide. J'ai souvent négligé de prendre ma dose, mais j'ai eu à subir alors des attaques nerveuses si violentes, que je préférais tuer fois si privé de mouvement sur le sol, jusqu'à ce que quelqu'un ou moi fût vinement m'administrer la drogue. Si j'étais livré à moi-même, je périrais certainement, car je ne trouve alors privé de l'usage des pieds et des mains.

CINQ TÉNORS.—Il y a quelques jours, dit l'*Indicateur Norlac*, un navire sorti du Havre devait emporter pour l'Amérique. Ce bâtiment portait une troupe d'opéra pour la Nouvelle-Orléans.

Un soir, dans une interminable du mal de mer, cinq chanteurs se trouvèrent réunis sur le pont et se mirent à filer des sons du manière d'usual :

O Matilde, tête de mon âme !

dit le premier chanteur ;

Rendez, quand du Seigneur,

répliqua le second chanteur ; les trois autres chanteurs s'écrièrent à la fois :

Amis, le matinée est belle
Il est à lui ce prix de ton courage !
A ma bien-aimée !

Qu'est-ce à dire ? cinq témoins dans la troupe ! Pardon, les chanteurs apostrophèrent avec vehemence l'imprudent :

—C'est que vous, c'est une chanson ! Vous n'avez pas seulement prouvé que je serais le seul ténor de la troupe !

—Messieurs, répliqua l'entreprenant, je ne vous ai rien dit. Sur ma dignité, [illegible] que [illegible] huit jours de notre installation à la Nouvelle-Orléans, deux d'entre vous seront morts de la fièvre jaune, deux autres mourront dans le cours des répétitions ; celui qui survivra sera mon ténor au chef d'un partage. Je fil en disant ceci, je ne puis m'honorer.

—Eh bien ! dirait à quoi fin un général depuis peu mis à la retraite qu'on appelle en philosophie !

—Mon cher ami, mon père. D'abord la psychologie.

—Et après ? que cela ?

—L'étude des facultés de l'âme, qui sont au nombre de trois : la sensibilité, l'intelligence et l'activité.

—L'activité ! cela me concernait autrefois. Que vous en dit-il ?

—On ne dit qu'elle dépend de la volonté.

—C'est une erreur. Elle dépend du ministère de la Guerre.

—On nous assure que les pauvres timides ont de l'espoir.

—Augustus Johnson, homme de couleur, qui m'affidavit nègre d'avoir tenté de se faire enregistrer illégalement, a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution devant la Cour des États-Unis.

—La société anglaise de secours souleve beaucoup de misères. Honneur à ceux qui l'ont organisée.

—St. Louis ne reçoit plus le fret expédié de la Louisiane, du Mississippi et du Tennessee. Cette prohibition a été, hier, étendue de tous les entrepôts des chemins de fer occidentaux ; elle frappe cruellement une foule d'ouvriers, de tonneliers, d'hommes de peine, et porte un nouveau coup aux négociants de la Nile-Orléans. L'immense quantité de sucre de Cuba, que la maison Agar et Lelong expédiait pour St. Louis, y sera envoyée par New-York.

—Le bateau à vapeur Yazoo Valley, qui est arrivé dans notre port hier matin, nous apporte 401 balles de coton de la nouvelle récolte.

—Une embarcation dans laquelle se trouvaient deux hommes a chaviré dans le fleuve, dans la nuit de jeudi à vendredi ; Nick Wilson et Tom Preale, du *Sup Eudoxia*, ont sauvé les deux hommes.

—Une lampe pleine d'huile de charbon a fait explosion chez Mme Vine Harris ; personne, heureusement, n'a été atteint.

—Une dépêche de Vicksburg annonce que l'évêque Elder est hors de danger.

—Solomon Brown et Robert Williams, nègres, sont accusés d'avoir enfreint la loi qui a trait à l'inscription des électeurs.

—M. J. Madison Wells a la fièvre intermittente, dans la paroisse Rapides.

—Le surintendant du cimetière Chalmette a la fièvre jaune ; son état inspire de vives inquiétudes.

—Le recorder Smith a refusé le cautionnement d'Alexander Rogers, qui est accusé de complicité dans le meurtre de Sam. Davis. Rogers est en prison.

—La cuisine de la maison No 17 de la rue Bourgogne a été légèrement avariée par un incendie, dans la nuit de jeudi à vendredi.

—L'Hôtel de Ville était, hier, une vaste solitude.

Le gouverneur a nommé, hier, Walter Bauer, juge de paix, (en remplacement de J. B. Dayarde, décédé,) et Robert J. Claiborne, constable, du sixième district de la paroisse Pointe-Coupée.

— Louis Grady et Mat Gaienne, tous deux accusés du meurtre de Paddy Jones, le premier comme principal, le second comme complice, l'ont été traduits hier devant le juge Miltenberger qui a envoyés devant la Cour Criminelle Supérieure. En attendant l'instruction de leur procès, les deux inculpés ont été interrogés à la prison de Paroisse. Gaienne seul pourrait se faire relaxer, mais le cautionnement exigé par la cour lui manque.

Vente inscrite aux bureaux de l'Annotateur des aliénations :

John E. Tallon à Andrew Grisbaum, 1 terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'let compris entre les rues Galvez, Johnson, Ste-Anne et Dumaine, faisant face à la rue Galvez $350

—L'empressement que mettent les visiteurs à aller contempler à l'Exposition les diamants de la couronne de France et les joyaux du prince de Galles nous fait espérer qu'on lira avec intérêt les renseignements donnés par le *Gazette Nationale* sur les bijoux offerts par le prince Henri des Pays-Bas à la princesse Marie, fille du prince Frédéric-Charles. Ce n'est pas, paraît-il, une rivière, c'est un fleuve de diamants ; qu'on en juge par la description suivante :

La parure est en diamants et en pierres précieuses d'une richesse telle, qu'on en trouvera rarement l'équivalent, même dans les corbeilles de fiançailles princières. L'industrie de Berlin a reçu la flatteuse mission de composer cette parure.

La corbeille entière se compose d'un diadème, d'une grande broche pour le corsage, d'un collier avec deux pendeloques, et d'un prolongement de ce collier, destiné à supporter le corsage, et connu sous le nom d'*escloage* ; ce prolongement se termine par deux broches, qui se ferment sur les épaules. Cette parure exécutée d'après les dessins d'Italien, peut être portée de deux façons, soit avec des saphirs, soit avec des diamants.

Les gros saphirs et diamants donnés par le prince Henri, sont des échantillons et rares, que les écrins les plus célèbres peuvent à peine se vanter d'en posséder de pareils. Le grand saphir du corsage, qui pèse environ [illegible] carats, et qui est de la plus belle eau, doit valoir [illegible] *fois de cent mille marks*. Le grand saphir, entouré de quatre [illegible] brillants, qui forment [illegible] qui [illegible] huit [illegible] grosses et [illegible] du diadème.

Les grands diamants sont [illegible], que l'on peut mettre à la place des saphirs, pèsent de dix à trente carats chacun ; ils sont de la plus belle eau et tels que le Brésil n'en fournit plus depuis longtemps de semblables. *La parure entière est estimée à plus d'un million de marcs* (1,250,000 fr.).

—Encore une illusion qui disparaît. On avait cru, jusqu'à ce jour, que les mangeurs d'opium faisaient des rêves délicieux qui les transportaient dans le paradis de Mahomet. Eh bien, voilà les tristes aveux de plus grands mangeurs d'opium des États-Unis, signés du docteur Quiller, M. Schulz. Sa confession, recueillie par un reporter du *New-York Sunday Mercury*, a été publiée par le *Weekly Budget*. En voici la substance :

Depuis huit ou dix ans que je suis devenu esclave de cette funeste habitude, je n'ai pas eu un instant de bonheur, et je n'ai jamais vu ces rêves délicieux qui hantent, à ce que l'on prétend, l'imagination des mangeurs d'opium. Il ne s'est pas passé une nuit sans que j'aie été assailli par les rêves les plus horribles qui me laissent, chaque matin, dans un état de prostration tel, que je ne puis mouvoir ni mes pieds ni les mains.

Plusieurs fois j'ai pris un pistolet dans le dessein de me faire sauter la cervelle, et je prévois que ma carrière finira par un suicide. J'ai souvent négligé de prendre ma dose, mais j'ai eu à subir alors des attaques nerveuses si violentes, que je préférais tuer fois si privé de mouvement sur le sol, jusqu'à ce que quelqu'un ou moi fût vinement m'administrer la drogue. Si j'étais livré à moi-même, je périrais certainement, car je ne trouve alors privé de l'usage des pieds et des mains.

UN CHEMIN DE FER A LYON.—On vient de procéder à l'inauguration du chemin de fer de Lyon à Saint-Just.

On connaît la topographie de Lyon, sur la rive droite de la Saône. Au bord de la rivière s'étendent de vieux quartiers se prolongeant par des pentes abruptes jusque sur le plateau de Fourvières, élevé de 130 mètres au-dessus de la Saône. Sur les flancs de la colline et sur son sommet, dans les quartiers de Fourvières, Saint-Irénée, Saint-Just, on trouve une population de près de 20,000 âmes, n'ayant avec la ville des relations qu'au moyen de rampes très-raides. Le nouveau chemin de fer de la Croix-Rousse a inspiré l'idée de réunir les hauts quartiers à la cité.

Une compagnie de capitalistes belges s'est mise à l'œuvre. Un plan incliné partant de l'extrémité de l'avenue de l'Archevêché a été tracé jusqu'au-dessus du coteau. Le travail a présenté des difficultés considérables.

Les infiltrations, les ébranlements ont plus d'une fois compromis l'entreprise. D'ailleurs, une grande difficulté, que l'on n'avait point eu à surmonter à la Croix-Rousse, se présentait. On était en face d'une pente fort irrégulière. De Saint-Jean aux Minimes (gare de Fourvières) cette pente est de 30 centimètres par mètre ; elle n'est plus que de 6 fois Minimes à Saint-Just. De là un problème de contre-poids entre le train montant et le train descendant fort difficile à résoudre.

Ce est arrivé à la solution au moyen d'un système fort ingénieux. C'est un train supplémentaire allant seulement de la gare inférieure (Archevêché) à la gare intermédiaire (Fourvières), qui est remorqué automatiquement par le train montant. On s'arrête alors à donner à ce dernier un poids assez grand pour que le train qui descend n'acquière pas une trop grande vitesse. De cette façon on a des trains toutes les cinq minutes pour Fourvières et toutes les dix minutes pour Saint-Just.

Le tunnel qui a environ 900 mètres est entièrement en tunnels à l'exception du ciel ouvert qui forme la gare de Fourvières.

Le prix des places est très modique : 10 et 15 centimes pour le trajet de Saint Just en Fourvières ; 15 et 20 centimes (selon les classes) pour le trajet entier. Mais la Compagnie adoptera sans doute le prix unique de 10 centimes, comme cela a lieu pour le chemin de fer de la Croix-Rousse et les bateaux-omnibus qui font le service de Vaise à Perrache sur la Saône.

L'inauguration a eu lieu avec un certain apparat. Le préfet, M. Berger, y prononça un de ces discours nettement républicains comme il sait les faire.

Les membres des voyageurs pendant les trois premiers jours a été de 11,000 ; il en faut 5,000 pour couvrir les frais.

—M. Genaire de Compagnac continue, dans le *Figaro*, son *Souvenirs du second Empire*. Rien n'étrangera des pages de ce genre, qui pourrait avoir pour titre : *Napoléon III journaliste* :

Parmi ce prince Louis-Napoléon faisait un mauvais à la fois si habile et si profitable de la presse, il peut être intéressant pour le public de savoir ce qu'il pensait du journalisme et comment il le dirigeait.

En matière de presse, il y a une vérité fondamentale qu'il ne faut pas oublier. Pour diriger un grand journaliste, il est nécessaire de posséder deux qualités spéciales : le tact de l'instruction et de style. Dans les temps troublés et passionnés, on voit des journalistes en possession d'un tempérament